



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/46/946

S/24291

15 juillet 1992

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-sixième session
Point 37 de l'ordre du jour
POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT
SUD-AFRICAIN

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-septième année

Lettre datée du 15 juillet 1992, adressée au Secrétaire général
par le Président du Comité spécial contre l'apartheid

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint l'allocution de clôture prononcée par S. Em. l'archevêque Trevor Huddleston à l'Audition internationale sur la violence politique en Afrique du Sud et l'application de l'Accord national de paix, coparrainée par le Comité spécial contre l'apartheid, qui a eu lieu à Londres les 14 et 15 juillet 1992 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 37 de son ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Président du Comité spécial
contre l'apartheid

(Signé) Ibrahim GAMBARI

ANNEXE

Allocution de clôture prononcée par l'archevêque Trevor Huddleston, le 15 juillet 1992, à l'Audition internationale sur la violence politique en Afrique du Sud et l'application de l'Accord national de paix

L'Audition internationale sur la violence politique en Afrique du Sud intervient à un moment décisif qui marque un tournant dans les efforts déployés par le peuple sud-africain et la communauté internationale pour faire de l'Afrique du Sud non plus un Etat d'apartheid mais une société démocratique et non raciale.

Cette audition internationale a été organisée en vue d'atteindre trois objectifs :

- a) Recueillir des témoignages sur la violence politique et la menace qu'elle fait peser sur la transformation démocratique de l'Afrique du Sud;
- b) Evaluer les initiatives qui ont été prises pour faire cesser cette violence et examiner les moyens par lesquels la communauté internationale peut contribuer à ce processus;
- c) Alerter l'opinion publique internationale sur les questions qui sont en jeu.

L'Audition internationale a manifestement rempli ces objectifs. Elle a donné à la communauté internationale une occasion exceptionnelle d'apprendre la vérité sur la violence politique en Afrique du Sud grâce aux témoignages de nombreux experts et personnes vivant dans ce pays et à divers mémorandums, rapports et autres documents.

Tout le monde s'accorde à reconnaître que la violence en Afrique du Sud a pour cause première le système d'apartheid, et que seule la création d'une nouvelle Afrique du Sud unie, non raciale et démocratique peut permettre d'instaurer un climat propice à l'épanouissement de la paix et à la suppression de la violence.

Il n'est plus à démontrer que la violence politique atteint désormais une ampleur qui compromet gravement les perspectives d'une transformation démocratique de l'Afrique du Sud. Cette violence a provoqué l'arrêt du processus de négociation engagé par la Convention pour une Afrique du Sud démocratique et atteint de telles proportions qu'elle empêcherait certainement le déroulement d'élections démocratiques dans de nombreuses régions de l'Afrique du Sud.

L'Audition internationale a permis de mettre en évidence les problèmes essentiels auxquels il convient de remédier pour que puisse s'instaurer un climat propice à des négociations de bonne foi, conformément aux dispositions prévues par la Déclaration des Nations Unies sur l'Afrique du Sud. Les plus importants sont les problèmes suivants :

a) La poursuite du programme d'opérations clandestines mené par le régime sud-africain;

b) L'existence d'unités spéciales, y compris de forces étrangères, tels le Koevoet et le Bataillon 32, qui contribuent directement à promouvoir et à susciter la violence;

c) Le manque de confiance, de la part de la majorité noire, dans les forces de police et de sécurité qui sont perçues comme un instrument de répression contre les partisans du changement démocratique;

d) L'impuissance à mener des enquêtes approfondies sur les actes de violence politique et à poursuivre les coupables, notamment en assurant la protection des témoins;

e) La dissimulation de cas dans lesquels des membres des forces de sécurité ont contribué à susciter et à fomenter la violence politique;

f) La transformation de nombreux dortoirs pour hommes en bases à partir desquelles sont lancées des attaques;

g) L'impuissance à instituer une réglementation efficace interdisant le port d'armes dangereuses et le refus de la police d'appliquer les réglementations existantes.

C'est le régime sud-africain qui est le principal responsable de la violence politique, puisqu'il n'a pas été à même de prendre des mesures efficaces pour y mettre fin.

L'Accord national de paix et la Commission Goldstone avaient été conçus pour servir de mécanismes destinés à remédier à ces problèmes, mais ils ont été pervertis par le régime sud-africain. En fait, le régime sud-africain fait fi de bon nombre des recommandations de la Commission Goldstone.

Les témoignages présentés lors du débat international ont confirmé que les objectifs de l'Accord national de paix n'avaient pas été atteints; aussi faut-il dès à présent prendre des initiatives spéciales, notamment en faisant appel à la communauté internationale, en vue de mettre un terme à la violence politique.

L'Organisation des Nations Unies et d'autres organismes internationaux compétents, dont l'Organisation de l'unité africaine, le Commonwealth et la Communauté européenne, ont déjà été saisis de la question.

Il faut que des mesures décisives soient prises immédiatement. Trois tâches doivent être entreprises d'urgence :

Premièrement, la communauté internationale doit intervenir, en créant les mécanismes appropriés, en vue d'assurer non seulement un contrôle efficace de la violence politique, qui suppose la mise en place d'organes d'enquête et autres dispositifs appropriés, mais aussi les moyens permettant de mettre fin à la violence;

Deuxièmement, la communauté internationale doit, par tous les moyens possibles, faire pression sur le régime sud-africain pour qu'il prenne des mesures efficaces destinées à mettre fin à la violence, conformément aux positions formulées par les mouvements de libération ainsi que par les organismes religieux, les syndicats et autres organisations démocratiques;

Troisièmement, afin d'empêcher le régime sud-africain de continuer à mettre en échec le processus tendant à instaurer un nouvel ordre démocratique, la communauté internationale doit participer pleinement à ce processus, ainsi que le prévoient les dispositions de la Déclaration des Nations Unies sur l'Afrique du Sud.

Des négociations de bonne foi ne pourront s'engager, conformément aux dispositions prévues par la Déclaration des Nations Unies sur l'Afrique du Sud, que si la communauté internationale prend immédiatement les mesures qui s'imposent.
